

## Financement

Pour l'année 2018-2019, la campagne de financement est sous forme de **paiement unique au montant de 60 \$** par gymnaste. Cette campagne a pour but d'entretenir nos équipements.

La campagne de financement est non remboursable après le troisième cours.

Il y a également d'autres activités de financement durant l'année tel que brunch, souper, ou autre, sur une base volontaire. Ces événements servent pour l'achat de nouveaux équipements.

## Effets personnels

Le club de gymnastique Jako ne se porte pas responsable des objets personnels qui pourraient être endommagés, perdus ou volés des participants. Il y a une **boîte d'objets perdus sur la mezzanine.** Si les objets ne sont pas réclamés à la fin de chaque session, ils seront envoyés à la Maison de Quartier.

## Politique d'intempérie

En cas d'annulation pour cause de force majeure (tempête de neige, catastrophe naturelle...), les cours ne seront pas repris. Les parents sont responsables d'appeler au club Jako au 546-0055 ou par internet au: [www.gym-jako.com](http://www.gym-jako.com) pour vérifier la tenue ou non des cours.

## L'évaluation des gymnastes...

Tous nos gymnastes sont évalués et formés selon le programme d'écussons Cangym qui comprend 14 niveaux (couleurs) et constitue la ligne directrice du cours de gymnastique.

Le Cangym est un programme d'enseignement de la gymnastique récréative, élaboré par Gymnastique Canada.

Les gymnastes sont évalués sur les mouvements gymniques à maîtriser selon leur âge et leur niveau de compétence.

## Votre enfant désire faire de la compétition

Chaque enfant de niveau récréatif souhaitant changer de catégorie et devenir compétitif peut s'inscrire dans un cours de 4 h semaine, précompétitif, un entraîneur de niveau compétitif s'occupera de sa formation et durant la session sera évalué pour pouvoir passer dans un groupe compétitif secteur féminin et par audition chez les gymnastes masculins.

## Mémo



Nom du gymnaste: \_\_\_\_\_

Jour et heure du cours: \_\_\_\_\_

## Club de gymnastique Jako Politiques et règlements RÉCRÉATIF



[www.gym-jako.com](http://www.gym-jako.com)

À conserver dans  
vos dossiers.

3849, rue Colbert  
Jonquière (Québec)  
G7X 0E6

Téléphone : 418-546-0055  
courriel: [info@gym-jako.com](mailto:info@gym-jako.com)  
site internet: [www.gym-jako.com](http://www.gym-jako.com)  
Facebook: Club de gymnastique Jako



# Politiques du Club

## Affiliation

Les frais annuels d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec qui comprend une assurance accident qui couvre votre enfant pour l'année et ne sont pas compris dans le coût d'inscription, mais **sont obligatoire pour tous et non remboursables**. (de septembre à août.)

## Inscriptions tardive / changement de groupe

Aucun changement de cours ne sera accepté après le 3<sup>e</sup> cours.

Pour les inscriptions tardives, soit après le premier cours de la session, **le coût d'inscription demeure le même**.

Les inscriptions tardives sont acceptées jusqu'à la deuxième semaine du début de la session récréative en cours.

## Cours libre

Les cours libres sont offerts les **mardis et jeudis de 20 h 30 à 22 h 30**. Ils **s'adressent à des jeunes de 15 ans et plus**. Ce n'est pas un cours spécifique, le gymnase est à la disposition des jeunes sous la surveillance d'un entraîneur.

*(ne s'applique pas pour les reprises de cours—les gymnastes doivent payer)*



## Paiement session

Un retard de plus de deux semaines dans les paiements des frais d'inscription peut entraîner le retrait automatique du jeune de ses cours de gymnastique. Un avis préalable vous sera envoyé par courriel afin que vous puissiez prendre les mesures qui s'imposent.

Dans le cas d'un retard pour une session le gymnaste ne pourra poursuivre ni être inscrit à une autre session avant l'acquittement du solde.

## Chèque sans provisions

Des **frais de 25\$** s'appliqueront et le parent aura deux semaines pour acquitter les frais d'inscription et les frais supplémentaires en argent comptant sinon, le gymnaste se verra refuser l'accès au Club jusqu'au paiement complet.

## Émission reçu d'impôt

À chaque année, un reçu d'impôt officiel vous sera envoyé par la poste ou par courriel avant le **28 février**.

Ce montant **n'inclus pas les frais d'affiliation, campagne de financement, compétitions, etc.**

Il est à noter **qu'un seul reçu** est émis par enfant.

## Remboursement/abandon/blessure

1. **Avant le début des cours** de la session : remboursement à 100 % sans aucun frais;
2. **Après avoir suivi deux cours**: remboursement complet sur le montant de la session et de la campagne de financement. L'affiliation n'est pas remboursable.
3. **Après le troisième cours**, les montants suivants seront retenus du remboursement, vous devez payer ces 3 montants: (en conformité avec l'OPC)

- A. Le coût des cours déjà suivis;
- B. Le montant de l'affiliation et celui de la campagne de financement;
- C. Une pénalité correspondant à 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis jusqu'à un montant maximum de 50 \$

## **POUR ANNULER L'INSCRIPTION:**

**VOUS DEVEZ AVISER PAR ÉCRIT LE  
SECRETARIAT DU CLUB.**

**SANS AVIS VOUS SEREZ FACTURÉ  
POUR LA SESSION.**

